

ÉDITO

Séverine Charret
Arnaud Sigrist



Besoin de DÉMOCRATIE !

Besoin de démocratie politique d'abord. Alors qu'Emmanuel Macron affirmait, en pleine mobilisation contre la destruction du Code du Travail que « la démocratie, ce n'est pas la rue », elle pourrait aussi bientôt être encore moins le Parlement. Déjà mise à mal par le présidentielisme de la V^e République et une abstention croissante, entravée dans sa fonction législative par le recours aux ordonnances, privée de son rôle de contrôle de l'exécutif par le sabotage de la commission d'enquête de l'Assemblée Nationale dans l'affaire Benalla, la représentation nationale est dans la ligne de mire de la réforme constitutionnelle qui prévoit entre autres de limiter le temps des débats par des restrictions au droit d'amendement.

Besoin de démocratie sociale ensuite, contre un dialogue social devenu mise au pas avec le gouvernement Philippe. Pour preuve les simulacres de concertation en amont de la réforme du lycée, le dialogue de sourd sur la fonction publique, la remise en cause du paritarisme¹. Dernière en date : le refus de l'administration de retirer les projets de modifications des programmes de français, mathématiques et enseignement moral et civique pour le collège, programmes pourtant travaillés en catimini, mal finalisés avec des repères de progressivité annuels censés être écrits pendant l'été et applicables à la rentrée 2018 ! C'est d'ailleurs pour dénoncer cette transformation du CSE (Conseil supérieur de l'Éducation) en chambre d'enregistrement que la majorité des élus du personnel ont quitté la séance du 12 juillet.

Besoin de démocratie à l'école enfin. Pour nous qui devons reprendre la main sur nos métiers, contre le néo-management et contre la succession de réformes qui transforment les personnels en exécutants et entraînent perte de sens et souffrance au travail. Pour les élèves alors que la démocratisation scolaire reste inachevée et qu'avec l'école du socle et Parcoursup se profile une sélection, sur des critères obscurs, cantonnant les élèves des milieux populaires à des formations courtes, de plus en plus tournées vers l'apprentissage. C'est cette ambition de démocratie que le SNES, avec la FSU, porte au quotidien dans les établissements, dans les conseils d'administration et dans les instances rectorales et ministérielles, dans ses mandats en faveur de contenus d'enseignement exigeants permettant aux jeunes de développer leur esprit critique, de s'insérer dans la société et de s'émanciper.

Les élections professionnelles qui se tiendront **du 29 novembre au 6 décembre 2018** seront l'occasion pour nous de réaffirmer nos exigences de démocratie et de considération pour les acteurs de l'école que nous sommes.



1. «Voir Strasbourg Snes n°134, p.5 <https://strasbourg.snes.edu/Strasbourg-SNES-no134.html>

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2018 : la participation de tous est nécessaire

Du 29 novembre au 6 décembre 2018, tous les collègues en exercice sont appelés à voter pour le renouvellement des Commissions Administratives Paritaires (CAP) et des Comités Techniques (CT), ceci aussi bien au niveau national, qu'au niveau académique.

La participation du plus grand nombre est indispensable pour que la représentativité des élus soit la plus forte possible. Au moment où les réformes s'enchaînent à un rythme endiablé, il est nécessaire que l'intérêt des collègues soit défendu avec vigueur et efficacité.

Pour mémoire, les CAP sont l'endroit où sont examinées les opérations de promotions des collègues (accélération d'échelon, hors classe, classe exceptionnelle) et leur potentielle

SUPPRIMER
120 000
EMPLOIS
SANS QUE
CELA NUISE AU
SERVICE PUBLIC,

y'a un truc non ?



contestation, mais aussi les opérations de mutations. Les CT sont le lieu où l'administration doit présenter et discuter ses cartes de formation, l'allocation des moyens horaires, les ouvertures/fermetures de postes)...

Cette campagne sera l'occasion pour le SNES-FSU de mettre en avant le travail de ses commissaires paritaires mais aussi de faire connaître les mandats qu'il porte lors des réunions avec les instances académiques et ministérielles .

Le SNES-FSU vous tiendra informés des modalités pratiques du vote. En cas de difficulté, n'hésitez pas à vous retourner vers la section académique ou vos correspondants locaux pour plus d'informations.

Arnaud SIGRIST



Dans les établissements, dans les stages syndicaux, dans les CAP, dans la rue : le SNES-FSU présent pour les collègues et la profession



Protestation des commissaires paritaires du SNES-FSU lors des FPMA

Mouvement intra académique 2018 : AVANT L'ORAGE ?

LES
COMMISSAIRES
PARITAIRES
GARANTS
DE L'ÉGALITÉ
DE TRAITEMENT
DES PERSONNELS

Les commissions du mouvement intra académique 2018 se sont tenues dans le contexte d'annonces du ministre de la Fonction Publique particulièrement brutales : le gouvernement envisage de réduire la représentation des personnels à la portion congrue. Pour ce qui concerne les mutations, les commissaires paritaires seraient uniquement informés a posteriori, l'administration demeurant ainsi seule maîtresse des affectations des personnels. Il s'agirait là d'une rupture avec un principe fondamental de la fonction publique qui veut que les personnels aient, par le biais de leurs élus, un droit de regard sur les opérations qui les concernent. On imagine sans peine que l'arbitraire présiderait rapidement aux affectations des enseignants ... Par ailleurs, les commissions de ce mouvement intra académique 2018 ont montré qu'une administration exsangue est maintenant à la peine pour assurer seule les affectations des personnels et que la vigilance et le travail des représentants des personnels sont plus que jamais indispensables pour garantir le bon déroulement de cette opération. Les commissaires paritaires du SNES-FSU ont donc manifesté lors de cette FPMA leur vive opposition aux projets ministériels.

UNE OFFRE
DE POSTES
APPRÉCIABLE
MAIS DES
ÉVOLUTIONS
INQUIÉTANTES

Pour en revenir au mouvement lui-même, la crainte de voir reculer l'offre de postes ne s'est pas confirmée. Un de nos sujets de satisfaction est de voir, après de nombreuses années de lutte pied à pied, diminuer significativement l'impact des postes spécifiques qui ne représentent « plus que » 10 % de l'offre globale. Cette évolution favorable ne doit pas faire oublier que certaines disciplines demeurent très touchées, continuant de restreindre les possibilités de mutation des collègues (Histoire-Géographie, Lettres Modernes), voire conduisant à un mouvement à deux vitesses dans certaines d'entre elles : SSI ou Education Musicale par exemple. Il y aura donc encore beaucoup à faire pour les commissaires paritaires du SNES-FSU.

On ne saurait cependant trop se réjouir du maintien d'une offre conséquente des postes. Si l'on y regarde de plus près, plusieurs évolutions inquiétantes se font jour :



Rentrée des fonctionnaires
stagiaires, 27 août 2018

- **Les blocages de postes vacants progressent de façon notable.** C'est particulièrement le cas en lycée, type d'établissement où les affectations ont été en recul cette année. Point besoin d'être grand clerc pour voir dans ces blocages opérés par l'administration un effet d'anticipation de la réforme du lycée qui arrive. De toute évidence, elle répond dans sa conception, au-delà d'un fort marquage idéologique, à une volonté d'économies budgétaires : une nouvelle saignée se prépare.
- **Certaines disciplines connaissent de facto un non mouvement.** Le cas de la SVT est ici emblématique. Les réformes qui se sont succédé ont réduit les horaires disciplinaires (en attendant pire ?) et fragilisé les postes. Nous avons donc la combinaison cette année de suppressions de postes et d'une offre quasi inexistante qui s'est traduite par des affectations insatisfaisantes, voire catastrophiques, pour la plupart des collègues tout en leur laissant peu de perspectives de mutation dans un délai raisonnable. Il est clair que la réforme du lycée plongera plus d'une discipline dans ce genre de situation.

LES RÉFORMES
QUI SE SONT
SUCCÉDÉ
ONT RÉDUIT
LES HORAIRES
DISCIPLINAIRES
ET FRAGILISÉ
LES POSTES

Le mouvement intra académique 2018 se caractérisait également par une proportion accrue des entrants dans l'académie, étant donné leur nombre plus important mais aussi une moindre participation des titulaires de l'académie. Cela s'est traduit par une dégradation des conditions d'affectation de ces collègues arrivant dans l'académie. Plus d'un sur cinq parmi eux s'est vu affecté en extension et beaucoup ont été affectés en Zone de Remplacement, vœu qui demeure en règle générale un choix par défaut. Ces nombreuses arrivées en ZR ont d'ailleurs fait grimper le nombre de TZR de 10 %, avec des pointes particulièrement importantes en Lettres modernes, Mathématiques ou SVT. Ce n'est en soi pas une mauvaise nouvelle pour le remplacement, mais est-ce le cas pour tous ces collègues pour qui les possibilités d'évolution vers un poste fixe risquent fort d'être pour longtemps quasi nulles ?

DES COLLÈGUES
QUI ATTENDENT
DE PLUS EN PLUS
LONGTEMPS
POUR OBTENIR
SATISFACTION

Si les entrants dans l'académie n'ont pas toujours été bien lotis, les collègues déjà en poste dans l'académie n'ont pas pour autant pu aisément obtenir de mutation : le taux de satisfaction de leurs demandes est en recul sensible et l'ancienneté de poste nécessaire à un titulaire d'un poste en établissement (hors Education Prioritaire) pour obtenir un autre poste connaît (avec plus de 11 ans d'ancienneté requis) un bond après plusieurs années favorables. Il s'agit là d'un des problèmes structurels du mouvement intra académique, qui touche au final tous les collègues. Lorsque les titulaires de poste en établissement ne peuvent changer d'affectation, les possibilités de mutation pour tous les autres, entrants comme TZR, sont d'autant réduites. Nous persistons donc à revendiquer une revalorisation de l'ancienneté de poste afin d'ouvrir davantage de possibilités de mutation pour tous. Il semble qu'au ministère on prenne conscience de cette nécessité. Nous aurons donc peut-être l'an prochain des orientations plus favorables qui permettront de dynamiser quelque peu le mouvement. Mais de quoi ce mouvement sera-t-il fait ? A l'heure où le gouvernement prévoit (dans un premier temps !) 4500 suppressions de postes dans la Fonction Publique et avec une réforme du lycée qui s'annonce comme un jeu de massacre, les perspectives sont plutôt sombres et un orage dévastateur menace de s'abattre sur le mouvement.

Marc BOLZER



Affectation des TZR : LE CAUCHEMAR SANS FIN

C'est une histoire sans fin ... Chaque fois que le ministère prend une initiative tardive, sans évidemment s'inquiéter des conséquences pour l'organisation du service, les TZR en paient le prix par une affectation décalée, incertaine et révoquée dans l'été.

Nous avons déjà maintes fois dénoncé le mode de gestion des moyens budgétaires qui rend structurellement instables les heures sur lesquelles pourraient être nommés les TZR. Comme le rectorat travaille à l'euro près pour tenir une enveloppe restreinte, il se met à partir de juin à « ajuster » les dotations des établissements. Pendant plusieurs semaines, voire jusqu'à la rentrée, les moyens provisoires vont et viennent au gré du énième re-calcule de l'attribution des moyens provisoires. Une classe arrive puis repart, 9 heures manquaient qui arrivent puis disparaissent avant de revenir. Et ainsi de suite... Nous sommes dans une gestion en temps réel, presque une cotation boursière, dont la cause profonde se trouve dans la logique comptable des choix budgétaires effectués au niveau national et qui se répercutent ensuite jusque dans les établissements sur le service des collègues. C'est simple : nos gouvernants ne donnent pas au Service Public des moyens suffisants pour anticiper sereinement l'année scolaire à venir. Les personnels, et particulièrement les TZR, en paient le prix puisque même « en temps normal » les affectations prononcées en juillet sont devenues incertaines.

Il en faut peu à ce système déjà structurellement instable pour basculer dans le désordre et nous avons connu ces dernières années plus d'une embardée ministérielle qui valurent aux TZR des étés d'attente interminable.

Avons-nous cette année échappé au pire ? L'affectation des TZR a pu avoir lieu mais bien tardivement. Initialement prévue le 11 juillet, la commission n'a pu se tenir que le 17. On peut se consoler en se disant qu'elle aurait pu avoir lieu fin août ... Disons qu'une partie des TZR affectés aura pu avoir quelques certitudes pour l'été, notamment ceux qui étaient reconduits

dans des établissements qu'ils connaissaient, mais qu'en est-il des autres ? Difficile à cette date de trouver un interlocuteur en établissement ou même au rectorat ... Sans compter qu'en vertu de ce qui a été expliqué plus haut, plus d'une affectation aura été modifiée après le 17 juillet ...

Le retard pris cette année dans l'affectation des TZR a deux causes. D'une part, l'académie s'est vu attribuer début juillet davantage de stagiaires que prévu par le ministère. Ce dernier avait pourtant, bien en amont, savamment calibré les contingents pour chacune des académies qui avaient à leur tour pris leurs dispositions en retenant des supports. Mais voilà qu'arrivent davantage de lauréats de concours que prévu et la savante construction est mise à bas. Il faut en catastrophe trouver des supports d'accueil pour ces stagiaires, ce qui à ce stade ne peut se faire qu'au détriment des TZR. Mais il y a plus : une réforme du lycée est annoncée, qui jette déjà son ombre sur la rentrée. Les établissements, déjà étranglés au niveau des moyens qui leur ont été attribués à la base, sont dans le flou sur les choix de répartition qu'ils devront faire. Ils en deviennent du coup prudents et remontent très tardivement leurs besoins au rectorat ... Faute d'informations fiables, la machine se grippe donc complètement et les délais d'affectation des TZR ne peuvent plus être tenus.

La logique comptable imprègne profondément le système éducatif et le sort fait au TZR n'est qu'un aspect des ravages causés par cette dernière.

Mais l'affectation des TZR illustre bien la folie de cette logique, aussi par les comportements qu'elle induit. Comme tout est incertain et que les acteurs sont plongés dans le brouillard, chacun d'entre eux est poussé à jouer sa carte personnelle. Juin et juillet sont donc fertiles en tractations de toutes parts entre chefs d'établissement, IPR et collègues. Il est légitime que les TZR recherchent une forme de stabilité et nul ne peut leur en tenir rigueur. Mais il faut être bien conscient que les comportements que génère ce système fou préfigurent étrangement les projets gouvernementaux : remplacer le statut et ses règles par le contrat et la négociation de gré à gré. Le sort fait aux TZR pourrait un jour être le lot commun : instabilité, précarité, inféodation aux chefs. **Le cauchemar vécu par les TZR pourrait bientôt être celui de tous.** Il est donc nécessaire de se battre pour améliorer leur sort et par-delà celui de tous à travers la lutte pour la sauvegarde de nos statuts et du Service Public.

Marc BOLZER



COMPTE-RENDU DE L'AUDIENCE

Langues vivantes au Rectorat

A sa demande, le SNES académique a été reçu en audience le 29 juin par M. Roy, secrétaire général de Mme la Rectrice, M. Guibert, IA-IPR et Mme Vogler. L'objectif de l'audience était **d'alerter sur la gestion erratique des regroupements pour les langues à faible diffusion** et d'interroger le rectorat sur le décalage entre le volontarisme affiché quant à la diversité des LV dans l'académie et la réalité du terrain.

Cette audience a aussi été l'occasion de présenter le bilan fait par la profession : la **dégradation des conditions d'apprentissage des élèves** (baisse horaire en collège liée à la réforme, augmentation des effectifs des groupes, manque d'enseignants titulaires – et difficultés de remplacement) **et des conditions de travail des enseignants** (augmentation du nombre de groupes et de l'hétérogénéité, gestion des Epreuves en Cours d'Année - ECA, pressions diverses pour imposer des tâches et des pratiques pédagogiques,) conduisent à la perte de sens du métier, au découragement, et se répercutent sur la santé des enseignants. Certains en arrivent à réduire leur quotité de service, voire à démissionner pour se préserver. Autant de signaux d'alerte d'une souffrance au travail qu'il est urgent de prendre en compte¹.

En réponse au **manque inquiétant d'enseignants**, le Secrétaire Général dit avoir conscience des difficultés et de la baisse d'attractivité du métier. Nous avons « naïvement » rétorqué que l'amélioration ne viendra pas des concours étant donné la suppression de postes...

Regroupements du mercredi après-midi / samedi matin

Nous avons alerté sur les dysfonctionnements de ce dispositif temporaire... qui dure depuis 10 ans et touche les collègues d'arabe, d'espagnol, d'italien, de portugais et de turc, qui dès la rentrée scolaire et tout au long de l'année comptent les heures d'enseignement perdues, la forte déperdition du nombre d'élèves en cours mais néanmoins présents aux examens et l'augmentation considérable des tâches administratives qui ne relèvent pas toutes de leurs missions. Ainsi ils organisent la répartition des élèves issus des 3 séries (générale, technologique et professionnelle) et de plus d'une dizaine d'établissements différents, organisent les diverses épreuves ECA ou CCF – jusqu'à l'envoi des convocations aux candidats (!), tout en assurant leurs missions statutaires sur des postes chaînés entre 3 à 7 établissements, et en naviguant entre les divers fonctionnements des établissements. Inefficace et épuisant.

Nous avons demandé la réorganisation urgente de ces regroupements dans le respect des horaires, ce qui limitera les chaînages, en insistant sur la nécessité d'harmoniser le fonctionnement et la communication académique et inter-établissements. Cette gestion est également complexe pour les chefs d'établissement (CE) (emploi du temps, suivi des absences, complexité des évaluations....) et source de conflits selon l'IA-IPR, qui **a annoncé la mise en place d'un Groupe de Travail d'ici fin septembre 2018**. Les nouvelles modalités attendront la rentrée 2019, l'argument étant de prendre le temps de la réflexion et d'associer les acteurs de terrain. Nous avons demandé que le SNES-FSU y soit associé. **Un point que nous suivrons de près.**



ÉTAT DES LIEUX LANGUES VIVANTES AU LYCÉE ET AU COLLÈGE



Diversité des langues et problèmes de continuité de leur enseignement dans l'académie

Nous avons redemandé la prise en charge des EILE (Enseignements internationaux de langues étrangères ; ex-ELCO, accessibles à tous les élèves volontaires à partir du CE1) par l'Education Nationale plutôt que par des enseignants mis à disposition par les pays partenaires, afin d'assurer le même enseignement pour tous et la continuité dans le secondaire. Selon l'IPR-IA, la diversité de l'offre de parcours de LV spécifique à l'académie tout comme les pressions des consulats dans le cadre des accords bilatéraux pèsent dans les décisions, mais il assure que la réflexion sur la place et la gestion des ELCO / EILE dans le système scolaire est en cours. Les projets d'ouverture existent (notamment pour le turc LV2) mais certains établissements sont réticents à les accueillir. D'où la nécessité d'un travail sur l'image des LV pour casser les préjugés.

La continuité des LV2 et LV3 a été remise en cause par la réforme 2016 du collège avec la quasi disparition de l'italien et la baisse de l'espagnol dans le Haut-Rhin, et la remise en cause des choix de langue en 6^e laissés aux familles, le non-respect des horaires réglementaires (les langues étant la variable d'ajustement des DHG), et la non-application des décisions du CTA (des ouvertures de LV non effectives sur le terrain, tel l'italien au lycée Mermoz ou encore des fermetures officielles non actées au CTA). Autant de dérives induites par l'autonomie croissante des établissements et la mise en concurrence des disciplines. Le bilan des inscriptions au CNED demandé par le SNES au CTA est en cours ; une ligne budgétaire pour financer les inscriptions existe à la DOS, mais la somme est bien faible... **Nous avons demandé que la circulaire académique de 2015 soit renvoyée** à tous les chefs d'établissement et IEN pour garantir le choix de la LV en 6^e, **et demandé des précisions sur le financement des LV3** : ainsi, seules les langues inscrites dans le cadre d'une politique académique (ex. japonais) sont financées. Excepté en série L et en enseignement d'exploration, la LV3, comme les autres options, est financée sur les heures de marge. Pour tout choix de LV fait par l'établissement et validé par le CA, c'est à lui d'assurer les moyens horaires réglementaires, quel que soit l'effectif ... Si l'horaire n'est pas respecté, informez l'inspection – et le SNES.

Les autres points abordés ont été les postes à complément de services (nous avons demandé que les collègues soient informés quand de tels postes sont au mouvement), le choix de financer de coûteuses certifications (Cambridge, Cervantès, KMK) plutôt que de les faire assurer par l'Education Nationale ou encore les conditions pour valider la mention euro au baccalauréat compte-tenu des volumes horaires différents des sections européennes selon les séries et selon les établissements².

N'hésitez pas à nous contacter pour avoir plus d'informations ou nous faire remonter les situations rencontrées sur le terrain.

Le secteur Langues vivantes

1. Pour en savoir plus, vous pouvez consulter l'article sur notre site : <https://strasbourg.snes.edu/Langues-Vivantes-Enseignement-degrade-diversite-malmenee-politique-a-reviser.html>

2. Pour plus d'informations sur ce point, <https://www.snes.edu/Lyceee-Blanquer-DNL-partout-sections-europeennes-nulle-part.html>



RENTÉE 2018 : ruptures et continuités

La rentrée prochaine sera marquée par le démarrage de la mise en oeuvre de la réforme du Lycée, qui aboutira au nouveau baccalauréat de 2021. Cette mise en oeuvre apportera son lot d'adaptations... et de modifications complémentaires.

NOUVELLES
MISSIONS
DU PROFESSEUR
PRINCIPAL

Au mois d'avril, le ministère avait proposé un projet de circulaire modifiant la fonction de Professeur Principal. Le SNES-FSU avait dénoncé ce texte aux motifs qu'il élargissait considérablement les missions des PP, au risque d'en faire de « petits chefs » et d'empiéter sur les missions des PSY-EN. Sous la pression des organisations syndicales, le ministère a revu sa copie. Même si le texte présenté le 5 juillet comporte des améliorations (réaffirmation du rôle des PSY-EN ou rappel de la notion de volontariat), il reste néanmoins inacceptable notamment parce qu'il porte la vision d'un PP « super-prof » et ne répond toujours pas à notre revendication d'un doublement de l'indemnité ISOE. Pour le SNES-FSU, il convient de refuser un élargissement abusif des tâches liées à la fonction de professeur principal, surtout si elles doivent limiter la liberté pédagogique des autres collègues.

ANXIÉTÉ,
DÉCEPTIONS,
SÉLECTION...
LE BILAN DE
PARCOURSUP
QUE LE MINISTÈRE
VEUT CACHER

Malgré la langueur du mois d'août, la presse tenait également à nous informer que 66.000 bacheliers n'avaient pas encore obtenu de place dans l'enseignement supérieur... En réalité, en cette rentrée, ce sont près de 150.000 jeunes qui ne sont pas encore fixés sur leur avenir. Le nombre d'affectations hors-académie explose lui aussi, d'où la création d'une prime de mobilité de 1.000 € pour les étudiants ; sera-t-elle suffisante pour compenser le coût d'une recherche de logement en dernière minute ? Pourtant la nouvelle plate-forme Parcoursup devait faire des miracles ! Malheureusement, les faits ont donné raison aux analyses syndicales : à savoir, que le véritable problème réside dans les capacités d'accueil insuffisantes du post-bac, face à la vague démographique de l'an 2000. Là encore, rupture : les nouvelles modalités d'affectation apparaissent plus obscures et injustes (critères sociaux, lycée d'origine...). Il sera également impératif de demander au ministère un bilan sur la qualité des affectations, dont on peut se douter qu'il sera mitigé, le non classement des vœux et l'obligation d'une connexion continue aggravant les choses.



L'argument ministériel d'une part importante de jeunes n'étant plus actifs sur la plate-forme ne manque pas non plus de piquant. En effet, ces potentiels futurs étudiants ne donnant plus de nouvelle, ne peuvent être considérés comme automatiquement satisfaits ; certains sont peut-être satisfaits en dehors de ParcoursSup, mais d'autres, certainement plus nombreux, cherchent une solution alternative par leurs propres moyens. Pour mémoire, les non affectés d'APB étaient presque trois fois moins nombreux à la rentrée précédente que ceux annoncés par la ministre, Mme Vidal...

Nous arrivons maintenant aux points de continuités, car certaines choses ne changent pas dans le petit monde de l'Éducation Nationale.

Une réforme sans réforme, c'est la tragi-comédie qui va se jouer lors de cette année en classe de Seconde. En effet, les néo-lycéens ne verront rien ou presque changer dans leur année scolaire par rapport à leurs aînés, pourtant ils intégreront une première rénovée selon le souhait du Ministre. Nos élèves devront donc choisir trois spécialités du nouveau lycée en ayant suivi les cours de l'ancien ! De plus, ayant assimilé les connaissances de « l'ancien » programme de seconde, ils devront affronter les nouveaux programmes de la nouvelle première. Rien ne change dans les réformes, on marche toujours sur la tête, en lycée, comme en collège.

Autre continuité, la confection des nouveaux programmes. Ces derniers devront entrer en vigueur à la rentrée 2019 pour les niveaux Seconde et Première et à la rentrée 2020 pour la Terminale. Pour que les éditeurs disposent de quelques semaines pour faire écrire les nouveaux manuels, il faudra que tout soit bouclé cet hiver. Cela signifie donc une « consultation » cet automne... Avec des délais aussi courts, on peut douter de son efficacité. Continuité, on vous le dit.

Dernière chose qui ne change pas : la hausse des effectifs par classe puisqu'alors qu'elle accueille 359 élèves de plus à la rentrée, notre académie n'a reçu aucun poste d'enseignant supplémentaire.

Cette nouvelle année, ne manquera donc pas de sujets à surveiller et l'action du SNES-FSU ira dans le sens de la défense de l'intérêt des collègues à travailler dans le calme, la sérénité et le respect de leurs droits ; l'intérêt des élèves étant évidemment lié aux conditions de travail.

Arnaud SIGRIST

**MAIS AUSSI
PRÉMICES DE
LA RÉFORME
DU LYCÉE,
NOUVEAUX
PROGRAMMES,
HAUSSE DES
EFFECTIFS**

DÉCOUVREZ LES CAMPAGNES DU SNES-FSU SUR LA HAUSSE DES EFFECTIFS ET LE TEMPS DE TRAVAIL DES ENSEIGNANTS



Pour que mon travail soit considéré. Tout mon travail.

#42H53

<https://www.42h53.fr>



#ALERTEEFFECTIFS

Pour des conditions de travail permettant un enseignement de qualité

ENGAGÉES AU QUOTIDIEN

<https://www.alerte-effectifs.fr/#0>



Liberté de MANIFESTER

Au nom de la sécurité, par deux fois, la police de la sûreté territoriale (ex RG), aux ordres du préfet, a interdit ou déplacé un rassemblement :

- le 21 juin, nous avons appelé à un rassemblement devant le Comité Académique de l'Education Nationale (CAEN) pour dénoncer la dégradation des conditions d'enseignement et de travail, dont la liste est longue : parcoursup, bac, PSY-EN et orientation, classes surchargées...

Ce rassemblement a été interdit au prétexte que le 21 juin c'est la fête de la musique. Comme si un rassemblement devant Canopé (ex CRDP) à l'Esplanade pouvait avoir un impact sur la fête de la musique. A part peut-être qu'on nous joue du pipeau...

- le 4 juillet, les mêmes causes entraînant les mêmes effets, nous appelions à un rassemblement devant l'hôtel du préfet, où se tenait le Comité Départemental de l'Education Nationale ; cette fois-ci c'est le lieu qui ne convenait pas, et le rassemblement a dû se décaler devant l'Opéra, place Broglie.

Suite à l'appel de la sûreté territoriale, nous leur avons proposé l'an prochain de nous donner la liste des endroits et des dates où un rassemblement sera autorisé. Attention, tout cela a l'air anodin, mais petit à petit le pouvoir macronien rogne les libertés publiques et s'attaque aux représentants des personnels (paritarisme), s'inspirant sans doute du modèle thatchérien. A nous d'être vigilants, et surtout actifs car ce sont les droits et les garanties de toutes et tous qui sont en jeu.

Jean-Louis HAMM



Rassemblement lors du CDEN (Comité Départemental de l'Education nationale), 4 juillet 2018

Qui rejoindre au SNES STRASBOURG ?

SUITE AUX ÉLECTIONS INTERNES DU SNES, VOICI LE NOUVEL ORGANIGRAMME DE LA SECTION ACADÉMIQUE....

SECRETARIAT (s3str@snes.edu)

Secrétariat général : Séverine CHARRET et Arnaud SIGRIST

Secrétariat administratif : Stéphanie MAIRE

Trésorerie : Jean-Claude MOEBS (compta@strasbourg.snes.edu)

Communication : Thomas SAETTLER

Secrétaires départementaux :

• **67** : Myriam BENEDETTI et Christian BIACHE (snes67@strasbourg.snes.edu)

• **68** : Elise PETER (snes.68@wanadoo.fr)

Sections des retraités : Jamil ALYAFI (section académique) ;
Françoise EIDEN (67) ; Marjolaine BAUTZ DE LUZE (68)

EMPLOI (s3str@snes.edu)

Agrégés : Etienne ATGER

Certifiés : Marc BOLZER, Aurélie MEYER

PEGC : François SEEL

TZR : Marc BOLZER

Non-titulaires : Emmanuelle HAFFNER et Leila MOUSSAVIAN-HUPPE

PsyEN : Catherine MULLER et Marie-Elisabeth CHARPENTIER-ZERR

CPE : Hélène JACQUOT et Dimitri MILLET

Retraite : Christian BIACHE

Dossiers médicaux, protection sociale : Eric GAREL et Dominique PERRIN

POUR LA FSU

FSU 67 : Géraldine DELAYE et Gauvain END (fsu67@fsu.fr)

FSU 68 : Jacques PEPIN et Valérie POYET (fsu68@fsu.fr)

Emmanuelle



Dominique



Arnaud



Leila

Christian



Gauvain

Virginie

Marc



Elise



Marie-Elisabeth

Catherine



Françoise

